



**Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan**

Principes en matière de développement minier sur Tshitassinu

Compte tenu des divers projets de développement minier en cours sur le territoire, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan désire vous faire part des orientations et principes qui sont appelés à guider ses actions dans ce domaine maintenant et pour le futur.

Nissi-pishim^u | Mai 2012

En raison de l'accélération des activités et projets dans le domaine minier au cours des dernières années, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan assure un suivi de ce type de développement sur Tshitassinu. À cet effet, nous participons à diverses consultations des gouvernements ainsi qu'à des rencontres avec différents promoteurs afin d'établir les premiers contacts et convenir du canal de discussion à privilégier. Des visites sur le terrain ont été effectuées en impliquant les familles directement touchées ainsi que des représentants politiques et techniques de l'organisation dans le but d'avoir une idée réelle de ces projets. Des recherches ont été effectuées pour dénicher les services d'experts : terrain, environnement et autres, pour que nous soyons le plus éclairés et outillés possible dans nos actions, orientations et décisions futures. Des principes et orientations ont été établis et sont présentés dans ce document.

Le mandat de coordination de tout ce dossier a été confié au Secrétariat exécutif qui s'adjoindra les services et organisations concernés, notamment Patrimoine, culture et territoire, Éducation et main-d'œuvre, Société de développement économique ilnu, etc.

Orientations et principes

Tenant compte de ces éléments, des aspirations d'autonomie et du projet collectif de notre Première Nation ainsi que des divers cadres existants, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dévoile les principes suivants qui le guideront en matière de développement minier sur Tshitassinu :

1. **Protection des droits ancestraux**, y compris le titre aborigène, des Pekuakamiulnuatsh sur Tshitassinu : les gouvernements n'ont pas le choix de nous impliquer; la jurisprudence les oblige à consulter les Premières Nations.
2. **Continuité de la pratique d'ilnu aitun** : la pratique des activités traditionnelles ne sera pas sacrifiée au nom du développement minier. Ainsi, des mesures (moyens) pour harmoniser la pratique d'ilnu aitun et le développement minier et des mesures pour atténuer les impacts du développement minier sur les activités traditionnelles sont à convenir.
3. Prise en compte des **besoins collectifs** : les droits ancestraux et le titre aborigène sont des droits collectifs, ce qui fait en sorte que les actions, orientations et décisions doivent tenir compte des besoins de l'ensemble de la collectivité.
4. Prise en compte de la **présence des familles** qui subissent des impacts directs : bien qu'il s'agisse de droits collectifs, les familles directement touchées par un projet doivent être considérées dans une juste mesure.
5. **Développement durable** : orientations de la Politique d'affirmation culturelle des Pekuakamiulnuatsh comme cadre de référence et préoccupation constante pour les générations présentes et à venir.
6. **Besoins socioéconomiques et retombées locales** : formation, développement des compétences, emploi, contrats, etc.
7. Analyse **projet par projet** : les règles en vigueur pour un projet ne s'appliqueront pas nécessairement à un autre.
8. Définition de **règles préalables touchant la répartition des retombées** liées à l'exploitation minière : pour chacun des projets seront convenues préalablement les modalités de répartition des retombées pour la collectivité, avant la signature d'entente.

La mission de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, l'Entente de principe d'ordre général (EPOG), la Politique d'affirmation culturelle (PAC) des Pekuakamiulnuatsh ainsi que la grille de développement durable constituent les principaux cadres qui ont servi à élaborer ces principes. Ces principes sont appelés à être précisés à la lumière des différentes activités à venir avec les Pekuakamiulnuatsh.



Nous, Pekuakamiulnuatsh, maintenons Tshitassinu comme base territoriale pour confirmer et perpétuer nos coutumes et traditions et assurer une économie pour la nation, le tout ayant comme élément essentiel la pratique des activités traditionnelles. (Politique d'affirmation culturelle des Pekuakamiulnuatsh, fondements [assise territoriale], 2005, p. 14)

Prochaines étapes

Diverses actions sont prévues au cours des prochains mois en lien avec le développement minier, avec le soutien et la contribution des services et organisations concernés :

1. Consultations spécifiques auprès des familles directement touchées par les projets miniers;
2. Organisation de rencontres d'information, cercles d'échanges et autres activités de communication pour les Pekuakamiulnuatsh en lien avec les projets miniers;
3. Analyse des besoins en termes d'emploi et de formation dans le cadre des projets miniers;
4. Évaluation des possibilités de contrats pour les entreprises de la communauté;
5. Ententes à convenir : Entente préalable à l'exploitation minière (EPEM) et Entente sur les répercussions et avantages (ERA);
6. Analyse et proposition des meilleures options possibles pour assurer la prise en compte des droits et intérêts des Pekuakamiulnuatsh tenant compte des orientations et principes énoncés par Pekuakamiulnuatsh Takuhikan.

Principaux projets en cours, en bref

Ressources d'Arianne – Lac à Paul

Phase d'exploration pour l'établissement d'une mine à ciel ouvert de phosphore et titane (engrais servant à l'agriculture) située dans le secteur des Passes.

Crevier

Phase d'exploration par MDN inc. pour l'établissement d'une mine à ciel ouvert de tantale et niobium (nouvelles technologies) située au nord de Girardville.

BlackRock

Phase d'exploration par Métaux BlackRock inc. pour l'établissement d'une mine à ciel ouvert de vanadium, fer et avec possibilité de titane (construction de bâtiments) située en territoire cri mais très limitrophe à Tshitassinu.

Abitex

Phase d'exploration par Ressources Abitex pour l'établissement d'une mine à ciel ouvert d'uranium (énergie nucléaire) située dans notre parc des monts Otish.

Niobec

Mine souterraine (projet d'agrandissement) de niobium située en territoire municipal, à Saint-Honoré, en exploitation depuis 35 ans, par IAMGOLD.

Pour plus amples renseignements



**Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan**

Carl Cleary

Délégué Relations gouvernementales
Pihtu-takuhimatsheun
Secrétariat exécutif
418 275-5386, poste 437
carl.cleary@mashteuiatsh.ca

Hélène Boivin

Coordonnatrice aux relations gouvernementales
Pihtu-takuhimatsheun
Secrétariat exécutif
418 275-5386, poste 443
helene.boivin@mashteuiatsh.ca

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

1771, rue Amishk
Mashteuiatsh (Québec) G0W 2H0